



Au 1er janvier 2004, le prix du tabac pourrait encore augmenter de 20%

Rubrique : actualités - Date : mardi 23 septembre 2003

Une bonne et une mauvaise nouvelle attendent les fumeurs. La bonne : l'augmentation du prix du paquet de cigarettes de 18% à 20% prévue début octobre est repoussée au 20 octobre. La mauvaise : cette hausse n'est pas la dernière et les prix devraient augmenter une nouvelle fois de l'ordre de 20% en janvier 2004. Le paquet de vingt cigarettes le plus vendu en France passera fin octobre de 3,90 euros à 4,60 euros et pourrait atteindre, en janvier, 5,50 euros. Depuis 2002, les prix auront donc monté de plus de 50%.

La hausse d'octobre est liée à l'augmentation de 3% du droit de consommation sur le tabac votée dans la loi du 31 juillet, qui a interdit la vente aux moins de seize ans. La hausse de janvier sera, elle, liée à la décision du gouvernement de relever la taxe sur le tabac destinée à financer le budget annexe des prestations sociales agricoles (Bapsa), aide à la Sécurité sociale agricole, dans son projet de budget pour 2004. Cette taxe, un taux de 0,74% qui s'ajoute à la TVA, serait multipliée par près de quatre, à 2,74%, pour trouver 260 à 300 millions d'euros. Bercy ne fait aucun commentaire.

Par effet mécanique, si les fabricants de tabac répercutent cette taxe avec une faible baisse de leur marge, ils relèveront de nouveau les prix de 20%, prévient la filiale française de Japan Tobacco International (JTI). Déjà engagés dans de nombreux plans sociaux dans le secteur (Altadis en France et en Espagne, JTI au Japon ou Reynolds aux Etats-Unis), les fabricants affirment ne pas pouvoir faire d'effort pour contenir les prix, contrairement à ce qu'espèrent les ministères de l'économie et de la santé.

Pour l'Etat, ce n'est pas forcément un inconvénient. Même si les hausses de tarifs font baisser les ventes en France, les taxes s'appliquent à un prix plus élevé. Fin octobre, elles représenteront 79% du prix du paquet et 81% en janvier selon JTI. Pour la première fois, ce taux dépasserait celui en vigueur en Grande-Bretagne.

Dans un livre blanc sur la fiscalité des cigarettes, JTI estime que cette logique a ses limites. Le rythme de la hausse va conduire, selon le fabricant, à une explosion des achats à l'étranger et de la contrebande. JTI souligne que l'écart de prix avec l'Espagne (2,50 euros le paquet), le Luxembourg (2,90), l'Italie (3,30) ou la Belgique (3,70) pèsera sur l'activité des 34000 débiteurs de tabac français. Ceux-ci multiplient les manifestations. Selon le livre blanc, qui cite la direction générale des douanes, le marché de la contrebande représenterait aujourd'hui 6% du marché total de la vente de tabac en France. Le report de la hausse des prix à fin octobre n'est d'ailleurs pas sans lien avec le Salon annuel des buralistes, qui se tiendra du 11 au 13 octobre au CNIT à La Défense.